



Calendrier et modalités des inscriptions administratives en master

2022 – 2023

Conformément à la circulaire DGESIP-D2022-001725, du 28 février 2022, relative à l'admission et à l'inscription en première année des formations conduisant au diplôme national de master.

La campagne des Inscriptions administratives de première année de master s'organise du 21 juin 2022 au 8 juillet 2022. Pour les étudiants candidatant à la phase complémentaire de juin (du 20 juin au 04 juillet 2022), la date limite d'inscription administrative est repoussée au 26 août.

Pour les étudiants ne disposant à ces deux dates limites des résultats de leur licence, la date est repoussée jusqu'au jour où ils les obtiennent.

Les inscriptions administratives en deuxième année de master ou ré-inscriptions débutent au 21 juin 2022 et se clôturent au 01 novembre 2022.

Première inscription :

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente. Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission. Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité. En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant.

Réinscription :

À l'issue du jury de délibération et après publication des résultats, et si, l'étudiant a validé les deux semestres de la première année de master, alors depuis le portail Pégasus <https://ephe-etud.helvetius.net:pegasus/>, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription. Les étudiants dont les semestres sont incomplets devront attendre la délibération du jury de la session de rattrapage, pour procéder à leur réinscription.